



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr

Le Puy-en-Velay, 13 mars 2023

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant au séjour qui se déroulera dans les Alpes et en Suisse du 2 mai au 5 mai 2023. Nous vous demandons de fournir les documents ci-dessous, de remplir le coupon sanitaire et l'autorisation de voyage en car. Nous vous demandons aussi d'effectuer les deux derniers versements. Toutes les pièces et documents sont à rapporter pour le vendredi 31 mars au professeur principal.

Formalités

– **POUR LES ELEVES DE NATIONALITE FRANCAISE :**

- 1 La **carte européenne** d'assurance maladie (demande à faire via ameli.fr en créant au préalable un compte, puis aller sur votre compte *ameli* dans la rubrique « Mes demandes »).
- 2 La **Carte Nationale d'Identité (ou Passeport) des élèves de nationalité française. Il est important de faire les démarches nécessaires au plus vite si votre enfant n'a pas encore cette pièce d'identité.**
- 3 L'autorisation de sortie de territoire (document ci-joint) accompagnée de la photocopie de la carte d'identité du parent signataire.
- 4 Le coupon ci-dessous concernant l'autorisation de voyage en autocar
- 5 La fiche sanitaire

– **POUR LES ELEVES DE NATIONALITE ETRANGERE:**

- 1- La **Carte Nationale d'Identité** ou un **Passeport** en cours de validité
- 2 - Une **photo** d'identité
- 3 - Un **acte de naissance**
- 4- La **carte européenne** à demander à la caisse d'assurance maladie
- 5- DCEM pour les enfants nés à l'étranger ou TIR pour les enfants nés en France
- 6- L'autorisation de sortie de territoire (document ci-joint) accompagnée de la photocopie de la carte d'identité du parent signataire
- 7 L'autorisation spéciale de sortie du territoire
- 8 Le coupon ci-dessous concernant l'autorisation de voyage en autocar
- 9 La fiche sanitaire (document ci-joint)

Assurances

Vous devez vérifier que vous êtes bien titulaires d'une assurance responsabilité civile. Dans le cas contraire, contacter l'établissement. Le prix du voyage n'inclut pas l'assurance Annulation.

Paiement

Le montant du voyage s'élève à 370€. Un acompte de 120€ a déjà été versé. Nous vous demandons d'effectuer le deuxième et le troisième versement pour le vendredi 31 mars : un chèque de 150€ que nous encaisserons en avril et un chèque de 100€ que nous encaisserons en mai.

L'Équipe de direction.

Bulletin à rapporter le vendredi 31 mars 2023 au professeur principal

Paiement

. Nous versons 2 chèques : un chèque de 150€ qui sera encaissé en avril et un chèque de 100€ qui sera encaissé en mai (à l'ordre du Collège St Régis - St Michel)

Santé

. Madame, Monsieur, donnons l'autorisation de faire hospitaliser notre fils / notre fille en cas d'urgence, lors du séjour dans les Alpes et en Suisse du 2 au 5 mai 2023.

. Veuillez préciser ci-après si votre enfant a un **PAI, un traitement, des allergies, ou un régime particulier** :

.....
.....
.....

Autorisation de transport

Je soussigné, M. Mme....., parents de..... autorise mon fils , ma fille (barrer la mention inutile) à voyager en car pendant le séjour dans les Alpes du 2 au 5 mai 2023

A le Signature des Parents